

**DECISION**

**OBJET : Contrat de maintenance de l'application Y-assainissement - Attribution et signature d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence**

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 22 avril 2026, devenu exécutoire le 27 avril 2026, accordant délégation de signature de la Présidente à Monsieur Laurent BOUQUIN, Directeur général des services de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines,

Considérant que la délégation précitée porte notamment, en matière de commande publique, sur la signature des « documents de procédure et de passation jusqu'à 39 999 € HT, à l'exclusion des documents relatifs aux marchés publics et accords-cadres qui ont fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques Bourgogne- Franche-Comté »,

Considérant que dans le cadre de la maintenance de l'application Y-assainissement, la proposition de la société YPresia s'avère économiquement avantageuse,

DECIDE ce qui suit :

- Un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables est conclu avec la société YPresia pour un montant annuel de 3 086,50 € HT, soit un montant total de 12 346,00 € HT, soit 14 815,20 € TTC pour une période de quatre ans ;
- Monsieur le Directeur général des services est autorisé à signer les pièces des marchés à intervenir ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget annexe SPANC de la CUCM ;

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 12 mai 2026

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 27 mai 2026  
et publié, affiché ou notifié le 27 mai 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,  
Pour la présidente et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Laurent BOUQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LB' or similar, enclosed in a light blue rectangular box.

LA PRESIDENTE,  
Pour la présidente et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Laurent BOUQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LB' or similar, enclosed in a light blue rectangular box.